

Sous la Haute Présidence de Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, Jeudi 08 Mars 2018, à partir de 11 heures, au Palais de la Présidence de la République.

Le Conseil des Ministre s'est félicité de la participation, en sa qualité de coordonnateur du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernements Africains sur les changements Climatiques (CAHOSCC) **du Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, à la conférence internationale sur le lac Tchad qui s'est tenue, le 28 février 2018, à Abuja au Nigeria.

Au cours de ces assises et dans le cadre des actions de préservations et de maîtrise des dangers qui menacent ce cours d'eau qui couvre de nombreux pays de la région sahélienne, le **Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, a fait l'annonce de deux (2) importantes contributions du Gabon qui portent l'une sur l'établissement d'un système de télésurveillance du Lac Tchad et du paysage environnant, exploité par l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS), l'autre sur la mobilisation de ressources techniques

et financières pour l'initiative africaine d'adaptation.

Sur un tout autre plan, le Conseil des Ministres a salué l'excellence des relations entre le Gabon et la République Centre-Africaine. En effet, le Président de la République, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA** a reçu son homologue Centrafricain, Son Excellence **Faustin Archange Touadéra** qui a effectué une visite d'amitié et de travail à Libreville, le 05 Mars 2018.

Au cours de leur entretien, les deux (2) hommes d'Etat ont échangé sur plusieurs sujets d'intérêt commun notamment, la situation politique et sécuritaire de la Centrafrique ainsi que l'intégration sous-régionale.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres s'est réjoui de la bonne tenue des assises de la cinquième (5^{ème}) session ordinaire du Conseil des Ministres du Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique Centrale (COPAX), qui s'est déroulée à Libreville, les 03 et 04 Mars 2018 et dont les conclusions ont été présentées à Son Excellence Monsieur le Président de la République par Monsieur **Jean Claude GAKOSO**, Ministre Congolais des Affaires

Etrangères, en sa qualité de Rapporteur du Conseil des Ministres du COPAX.

A cette occasion, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, a rappelé à son hôte, la nécessité pour les différents Gouvernements des pays de la sous-région de travailler avec davantage de synergie, face à une menace terroriste de plus en plus grande.

En outre, le Président de la République, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, dans le cadre de la tournée qu'il a entamée le 13 Février dernier dans les pays de l'espace CEEAC, a effectué le 06 Mars 2018, une visite de travail et d'amitié à Sao Tomé et Principe. Dans ce pays frère, le Président de la République s'est entretenu avec son homologue Santoméen, **Evaristo Carvalho** et avec le Premier Ministre **Patrice Emery Trovoada**. Cet entretien a porté sur les sujets de coopération entre nos deux pays ainsi que sur les questions liées à la Paix et la Sécurité dans la Sous-Région.

Enfin, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, à

l'occasion de la célébration ce 08 Mars 2018, de la Journée Internationale de la Femme, a appelé le Gouvernement à œuvrer davantage dans la mise en œuvre du plan décennal (2015-2025) pour l'autonomisation de la femme gabonaise afin de permettre à celle-ci de participer pleinement au développement harmonieux de notre pays.

AU TITRE DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret complétant certaines dispositions du décret n° 01071/PR/MTPC du 03 Novembre 1976 portant réglementation de la profession d'Architecte.

Ce projet de décret complète les dispositions de l'article 41 du décret susvisé, en consacrant le principe de la responsabilité de l'Architecte dans les dommages et vices résultants des travaux dont il a assuré la direction, la surveillance et la maîtrise d'œuvre.

Il est également précisé que cette responsabilité est limitée à dix (10) ans à compter de la réception définitive de l'ouvrage.

MINISTERE DE LA SANTE

Le Ministre d'Etat à présenté au Conseil des Ministres qui les a entérinés, quatre (4) projets de décrets relatifs aux centres hospitalo-Universitaires. Il s'agit :

- du projet de décret fixant les statuts des Centres Hospitalo-Universitaires ;
- du projet de décret portant ouverture du Centre Hospitalo-Universitaire de Libreville ;
- du projet de décret portant ouverture du Centre Hospitalo-Universitaire Mère-enfant, Fondation Jeanne EBORI ;
- du projet de décret portant ouverture du Centre Hospitalo-Universitaire d'Owendo.

Pris en application de l'article 38 de la loi n° 020/2005 du 03 janvier 2006 fixant les règles de

création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat, le premier projet de décret fixe les dispositions communes des Centres Hospitalo-Universitaires (CHU), en termes notamment :

- des missions ;
- des principes et règles de fonctionnement de base ;
- de détermination de leur catégorie dans la galaxie des services publics ;
- d'organisation de la tutelle ;
- de définition des composantes de la Gouvernance ;
- de fixation des modalités de mise en place ou d'ouverture, de regroupement, d'éclatement ou de liquidation ;
- des ressources humaines, financières et d'actifs ;
- de mise en œuvre des dispositions en vigueur concernant la privatisation et les partenariats public-privé.

Aussi, le CHU est-il un établissement de santé hospitalier de niveau tertiaire de la pyramide sanitaire, ayant passé une convention avec une ou plusieurs universités dotées d'une Faculté de

Médecine et, éventuellement, avec les Instituts de formation ou de recherche.

Le CHU peut prendre la forme d'un hôpital ou d'un groupement hospitalier et disposer, en son sein, d'un ou plusieurs instituts, unités de recherches, pôles d'excellence ou centres spécialisés. Il a pour missions la mise en œuvre de la politique nationale de santé en matière de diagnostic, d'exploration, de soins préventifs, curatifs, de réhabilitation, de formation en médecine, en biologie, en odontologie, en pharmacie, ainsi qu'en matière de recherche, d'expertise et d'innovation.

Pour son fonctionnement, les organes de gouvernance d'un CHU sont :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable ;
- les instituts et centres spécialisés ;
- les organes consultatifs.

Par ailleurs, pour permettre aux trois (3) Centres Hospitalo-Universitaires ci-dessus cités de fonctionner désormais de façon légale, ordonnée et

optimale, les décrets d'application de la norme desdits centres qui concernent les CHU de Libreville, Mère-enfant Fondation **Jeanne EBORI** et Owendo ont été mis en œuvre, en tenant compte de la particularité du CHU concerné.

A ce titre, chacun dispose des départements suivants :

Pour le CHU de Libreville : les départements de:

- Médecine ;
- Chirurgie ;
- Mère-enfant ;
- Urgences ;
- anesthésie, Réanimation et Surveillance post interventionnelle ;
- Imagerie médicale ;
- Pharmacie ;
- Biologie et banque de sang.
- un Centre National de Néphrologie et d'Hémodialyse.

Pour le CHU Mère-enfant Fondation **Jeanne EBORI** : les départements de :

- Gynécologie et Obstétrique
- Pédiatrie ;
- Chirurgie ;

- Urgences, Anesthésie et Réanimation ;
- Imagerie médicale
- Pharmacie ;
- Biologie et banque de sang ;
- un Centre de Fécondation In vitro

Et enfin pour le CHU d'Owendo : les départements de :

- Chirurgie ortho traumatologie ;
- Tête et cou ;
- Mère-enfant
- Médecine
- Anesthésie, Réanimation et Surveillance post interventionnelle ;
- Imagerie médicale
- Pharmacie ;
- Biologie et Banque de sang.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA CULTURE, DES ARTS ET TRADITIONS, CHARGE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé le projet de décret fixant les Saisons des Festivals en République Gabonaise.

Le présent projet de décret vise à :

- déterminer les saisons festivalières ;
- permettre la réhabilitation et l'animation des lieux patrimoniaux ;
- contribuer au développement culturel des communautés locales.

Au sens du présent décret, on entend par haute saison, la période comprise entre le 25 mai et le 25 août et par basse saison la période allant du 25 décembre au 25 février.

De fait, le festival est une manifestation organisée à périodes fixes et récurrentes, autour d'une ou plusieurs activités comprenant une ou plusieurs expressions artistiques et culturelles.

Ces manifestations peuvent avoir un caractère national, provincial ou local, d'accès libre ou payant.

A cet effet, une commission de validation des festivals, dénommée « la Commission des Festivals », et désignée la Commission, est mise

en place, sous l'autorité du Ministre chargé de la Culture.

Cette Commission est constituée des représentants des institutions et ministères suivants :

- Présidence de la République ;
- Primature ;
- Ministère de la Culture ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère du Budget ;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère du Commerce.

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret déterminant les modalités de délivrance du Permis de Construire, qui vise la simplification et la célérité en matière d'obtention de cet important document administratif.

MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES, DE L'ENTREPREENARIAT NATIONAL, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le Ministre a présenté au Conseil qui l'a approuvé le projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n° 013/2016 du 05 septembre 2016 relative à la simplification de la création des SARL en République Gabonaise.

A ce titre, les dispositions des articles 2 et 3 de loi ci-dessus mentionnée sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Article 2 nouveau : Le montant du capital social de la SARL est librement fixé par les associés dans les statuts et divisé en part sociale égale dont la valeur nominale ne peut être inférieure à cinq mille francs cfa ».

« Article 3 nouveau : Les statuts de la SARL peuvent être établis par acte sous-seing privé ou par acte notarié.

Ils ne peuvent être modifiés qu'en la même forme.

Le dépôt au rang des minutes de notaire avec reconnaissance d'écriture et de signature des statuts établis par acte sous-seing privé n'est pas obligatoire.

Lorsqu'ils sont établis par acte sous-seing privé, ils font l'objet d'une certification par l'organe en charge de la création des entreprises avant enregistrement.

La certification des statuts établis sous-seing privé est réalisée par la signature au bas desdits statuts et par opposition sur chaque page d'un cachet portant la mention de l'organe visé à l'alinéa 4 ci-dessus. »

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE, CHARGE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Conformément aux recommandations issues du dialogue politique, le Ministre a présenté au Conseil des Ministres qui l'a adopté, le projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret n° 1006/PR/MI du 27 Août

1998 portant règlementation du vote des Gabonais à l'étranger.

Ce projet de décret réaménage les dispositions des articles 12 et 13 du décret susvisé qui se lisent désormais ainsi qu'il suit :

« Article 12 nouveau : La Commission consulaire électorale est chargée du recensement et de la centralisation des résultats obtenus.

Les résultats sont aussitôt annoncés au public par le Président de la Commission Consulaire Electorale. »

« Article 13 nouveau : La Commission Consulaire Electorale dresse en sept (7) exemplaires, le procès-verbal de ses travaux et joint les pièces annexées provenant des bureaux de vote, le tout pour être transmis au Centre Gabonais des Elections et à la Cour Constitutionnelle. »

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DES AFFAIRES PRESIDENTIELLES ET DE LA DEFENSE NATIONALE

Le Ministre a sollicité l'accord du Conseil des Ministres pour le retrait des Forces Gabonaises de la République Centrafricaine, eu égard au retour progressif de la paix et de la stabilité dans ce pays frère.

Le Conseil des Ministres, tout en prenant acte, a instruit les Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale d'entreprendre les démarches appropriées, pour engager avec les partenaires concernés le calendrier de démobilisation de nos Forces dans les délais raisonnables.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Conseiller Spécial, chargé de Missions du Président de la République : M. **Claude Sylvain SONNET**.

PRIMATURE

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

- Conseiller à la Primature : M. **Platini ASSARI**.

MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- Directeur de Cabinet : M. **Flavien HEKEELA**.
- Chef de Cabinet : M. **Edmond BAGNET**, confirmé.
- Conseiller chargé de la Protection Sociale et des Affaires Economiques et Financières : M. **Nicolas ZEKPTA MENSAH**, confirmé.

- Conseiller chargé de la Famille et de la Promotion de la Femme : Mme **Blandine ENGONGHA BIKORO**, confirmée.
 - Conseiller chargé de la Solidarité Nationale : Dr **Serge Aimé ISSEMBE**, confirmé.
 - Conseiller chargé du Bien-être et des Espaces de Vie : Dr **Paul Yannick BITOME ESSONO**, confirmé.
 - Conseiller chargé des Affaires Sociales : Mme **Diane NDONG NGUEMA**, confirmée.
 - Conseiller des Affaires Juridiques et Administratives : M. **Julien MABOUNDA**, confirmé.
 - Conseiller des Affaires Diplomatiques et du Protocole : M. **Anicet YAYA BARRO**.
 - Conseiller chargé des Bases de Données et des Evaluations de Programmes : M. **Justin ESSONO ONDO**.
 - Conseiller chargé de la Logistique et des Moyens Généraux : M. **Freddy NZE EKEKANG**, confirmé;
-
- Conseiller chargé de l'Economie Familiale et Sociale : M. **Albert OLLONG NDONG**.
 - Chargés d'Etudes :

- Conseiller chargé des Etudes et des Investissements : **M. Jean Baptiste OBAME NTOUTOUUME**, confirmé.

Chargés d'Etudes :

Mmes :

- **Vahine ANGUILÉ**, confirmée ;
- **Nadine Sandra ABANG NZE**, confirmée ;

MM. :

- **Isaac BOUNGOUENDE**, confirmé ;
- **Sylvère NTOUTOUUME ENGONE**, confirmé ;
- **François MBIGUIDI IDIATA**, confirmé ;
- Secrétaire Particulière du Ministre d'Etat : **Mme Pauline MANFOUMBI**, confirmée.
- Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet : **Mme Louise BOUEDJILA**, confirmée.
- Secrétaires de Cabinet :

Mmes :

- **Patricia ABENDANG NDONG**, confirmée ;
- **Belinda DIVEMBA MOUANDA**, confirmée.

- Attachée de Presse : Mme **Bernadette ZANG EYI**, confirmée.
- Chargés de Missions :
 - Mme **Georgette MVE**, confirmée ;
- MM. :
 - **Issa MALA SALATOU**, confirmé ;
 - **Roméo MINSTA MINSTA**, confirmé ;
 - **Rodrigue NTOSSUI**, confirmé ;
 - **Ali Galbert MACKOUNDY**, confirmé ;
 - **Sidoine NDOTY**, confirmé.
- Chargé du Protocole : M. **Amédée NGUEMA ETOUGHE**.
- Aide de Camp : Capitaine **Geneviève NGOUA**.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

- Secrétaire Particulière du Secrétaire Général : Mme **Hayidée Michèle MATHAS DIVINOU**.
- Secrétaire de Cabinet : Mme **Raïssa KANDOU KANDOU**.

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Directeur Général : Mme **Marie Olga SOUGOU épouse MAMFOUMBI**, confirmée.
- Directeur de l'Orientation des Bourses : M. **Justin PENDI**.
- Directeur Adjoint : M. **Arys CHALLA BOULOCKO**.
- Directeur des Universités, Grandes Ecoles et Instituts : Mme **Hawa HALHASSANE**.
- Directeur des Partenariats Institutionnels : Mme **Nadège DIMANDA**.

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Directeur Général : Pr **Lansoud SOUKATE**.

DIRECTION GENERALE DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

- Directeur Général : M. **Jean Pierre AYORI**.
- Directeur Général Adjoint : Mme **Rachel Colombe AVOUNE NDONG**.

- Directeur de la Coordination des Œuvres Universitaires : **M. Edgar OBAME**.
- Directeur de la Programmation et des Equipements : **M. Jacques BIYOGHO**.
- Chef de Service Hébergement et Restauration : Mme **Viviane MADJINOU épouse BOUSSOUGOU**.
- Chef de Service Affaires Médicales et Sociales : Mme **Sandra Prisca MOUBAGNA BENZAS**.
- Chef de Service Bourses et Activités Socioculturelles et Sportives : **M. Jean Claude GIVORA**.
- Chef de Service Planification : **M. Léonard ETOUGHE ASSENGONE**.
- Chef de Service Programmation des Investissements : **M. Arnold Sacha OLLOMO ABAGHA**.

INSTITUT DE RECHERCHES AGRONOMIQUES ET FORESTIERES (IRAF)

- Directeur Adjoint, Chargé de la Recherche : Mme **Dyana NDIADE BOUROBOU**.
- Chef de Département Agronomie Générale : **M. Pamphile NGUEMA NDOUTOUUMOU**, Maître de Conférences.

- Chef de Service Zootechnie : M. **Dieudonné MOUBAMBA**, Attaché de Recherches.
- Chef de Département Phytotechnie : M. **Christian NTOUTOUUME**, Attaché de Recherches.
- Chef de Département Economie Rurale : M. **Léon NGUIMBI**, Attaché de Recherches.

INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

- Directeur : M. **Ludovic OBIANG**, Directeur de Recherches.
- Directeur Adjoint : M. **Jean Baptiste BOULINGUI**, Maître de Conférences.
- Chef de Département en Dynamiques Sociales : M. **Georges MOUSSAVOU**, Chargé de Recherches.
- Chef de Département en Recherche Géographiques sur l'Environnement et le Développement des Sociétés : M. **Paul NGUEMA ENGO**.
- Chef de Département Philosophie du Développement : M. **Alphonse NDINGA NZIENGUI**.
- Chef de Département Eau et Climat : M. **François Edgard FAURE**.

- Chef de Département Etudes des Sociétés Anciennes et Contemporaines : M. **Lucien MANOKOU**.
- Chef de Département Etudes Politiques et Stratégiques : M. **André ADJO**.
- Chef de Département en Langues, Littérature et Communication Appliquées : M. **Achille MAMFOUMBI MVE**.

INSTITUT DE RECHERCHE
TECHNOLOGIQUE

- Directeur : M. **Jacques François MAVOUNGOU**, Maître de Recherches.
- Directeur Adjoint : M. **Serge EKOMY ANGO**, Chargé de Recherches.

UNIVERSITE OMAR BONGO (UOB)

- Secrétaire Général de la Faculté de Droit et Sciences Economiques : M. **Aimé MBADINGA KOUUMBA**.

UNIVERSITE DES SCIENCES ET
TECHNIQUES DE MASUKU (USTM)

- Secrétaire Général : **M. Patrick MVOUREBIA.**

ECOLE NORMALE SUPERIEURE (E.N.S)

- Secrétaire Général : **M. Fidèle BOUKA MBOGNA.**

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (E.N.S.E.T)

- Secrétaire Général : **M. Jean Noël KEDY ONGODA.**

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ORGANISATION (I.U.S.O)

- Secrétaire Général : **Mme Ambroisine BOUBENGA MOUNDOUNGA épouse MOUNGUENGUI.**

UNIVERSITE DES SCIENCES DE LA SANTE (U.S.S)

- Secrétaire Général : **M. Ismaël NGOUESSI TSATSA.**

IPHAMETRA

DIRECTION GENERALE DE L'IPHAMETRA

- Directeur Général : Pr. **Henri Paul BOUROBOU BOUROBOU.**
- Directeur Général Adjoint : Dr **Halarion MATHOUET.**

DEPARTEMENT DE L'HERBIER NATIONAL DU GABON

- Directeur de Département : Pr. **Nestor ENGONE OBIANG**, Conservateur.
- Chef de Laboratoire d'Herbier : Dr. **Pulchérie BOUSSIENGUI.**

DEPARTEMENT DES FORÊTS

- Directeur de Département : M. **Yves ISSEMBE.**
- Responsable de la Forêt de SIBANG : M. **Yvon Patrick LOSSANGOYE BANFORA.**

DEPARTEMENT TRADITIONNELLE

- Directeur de Département : Dr **Laurent Michael AYONG NDONG.**

DEPARTEMENT PHOTOCHIMIE ET D'ANALYSES MEDICALES

- Directeur de Département : Dr **Célestin EYELE MVE MBA.**
- Chef de Laboratoire : Dr **IDENSI NDOB.**

DEPARTEMENT DE PHARMACOLOGIE / TOXICOLOGIE

- Directeur de Département : Pr. **LAMIDI MAROUFATH.**
- Chef de Laboratoire de Pharmacologie : M. **Jean Gérard MBA NDONG.**
- Chef de Laboratoire de Toxicologie : Mme **Noreen KOUMBA MADINGOU.**

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE LA
CULTURE, DES ARTS ET TRADITIONS,
CHARGE DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE**

CABINET DU MINISTRE DELEGUE

- Chargée d'Etudes : Mme **Peggy OPAS MBOURABELE**, en remplacement de Mme Linda Lourdes BILE ESSOUKOU.
- Chargé de Missions :
MM. :
 - **Marc NDOUOLO** ;
 - **Patrice OKOUGA**.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PROSPECTIVE ET DE LA
PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

CABINET DU MINISTRE

- Chef de Cabinet : M. **Gaël MANDZOUNGOU NYAYE**, en remplacement de M. Alhadji Noé Mesmin KONDONDO.

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION, DE LA
FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION
REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE
L'ETRANGER**

CABINET DU MINISTRE DELEGUE 2

- Directeur de Cabinet : M. **Georges Martin NDOUTOUUME BEKALE.**
- Chef de Cabinet : M. **Aubin Fernand EYE NZE.**
- Secrétaire Particulière du ministre Délégué : Mme **Adéline NZOGHE.**

**MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES,
CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES
ACTES DU DIALOGUE POLITIQUE**

ASSEMBLEE NATIONALE

**CABINET MILITAIRE DU PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

- Directeur de Cabinet du Président : Commandant **Sylvain IKAPI-IKAPI**.
- Chef de Cabinet du Président : Lieutenant **Parfait IGOUWE NKOROUNA**.

CONSEIL D'ETAT

CABINET DU COMMISSAIRE GENERAL A LA LOI

- Aide de Camp : M. **Emmanuel NGOMAPWATY**.
- Agent de Sécurité : M. **TCHIMPOUTOU ININGHOET**.

MINISTERE DES MINES

CABINET DU MINISTRE

- Chauffeur Particulier : M. **Yorick MOUCKAMBI MBIGUIDI**.

MINISTERE DU PETROLE ET DES HYDROCARBURES

PIZOLUB

- Directeur Général : M. **Joël PONO OPAPE**.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
CABINET DU MINISTRE

- Chauffeur Particulier du ministre : M. **Alfred ANGUILLET BARRO.**

**MINISTERE DES SPORTS, DU TOURISME
ET DES LOISIRS**

- Conseiller Chargé des Infrastructures : M. **Stéphane Gildas OKOUROMO**, en remplacement de M. Evariste Laurent LEYINDA.
- Conseiller Juridique : M. **Relance MOUELE AIDASSO.**
- Conseiller en Communication : Mme **Leila KOGOU.**
- Attaché de Presse : M. **Jean Claude AFFA**, en remplacement de M. Kevin Oswald DOUCKAGHA.
- Chauffeur Particulier : M. **Jean Louis KINDA ABAYI.**

Je vous remercie.

FIN.